



02  
JUN

# PROGRAMME

## 10h00 à 10h05

### INTRODUCTION

MARINE LEFEBVRE (ADDP / LUXEMBOURG)

Introduction du processus qui a abouti en l'espace de 17 ans, à l'adoption de la la résolution juridiquement non-contraignante, à portée universelle, par l'Assemblée générale des Nations unies; présentation des intervenants et du groupe de travail des ami-e-s de la Déclaration des droits des paysans au Luxembourg.

## 10h05 à 10h20

### RÔLE DE LA RECHERCHE DANS L'AVANCEMENT DE LA CAUSE DES DROITS HUMAINS

PROF. DR. ROBERT HARMSSEN (CHAIRE UNESCO EN DROITS DE L'HOMME DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG / LUXEMBOURG)

Quel rôle la science / la recherche peut-elle jouer dans l'avancement de la cause des droits humains ? Quelles sont les fonctions d'une Chaire de recherche en droits de l'Homme et à quelles fins les fruits de leur travail peuvent être utilisés ?

## 10h20 à 10h35

### PARTICIPATION PAYSANNE ET RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

NDIAKATHE FALL (FONGS, LVC / SENEGAL)

Comment les discriminations et la vulnérabilité du monde paysan ont permis la mobilisation puis la formulation des propositions qui ont conduit à l'élaboration de la Déclaration; rôle d'une organisation de la société civile dans l'élaboration, la négociation et l'adoption de la Déclaration.

## 10h35 à 10h50

### LES PRINCIPAUX ACQUIS DE LA DÉCLARATION

DR. PRISCILLA CLAEYS (COVENTRY UNIVERSITY / ANGLETERRE)

Quels sont les principaux acquis de la Déclaration du point de vue de la recherche académique et quel est le caractère spécifique de la Déclaration ?





# PROGRAMME

**10h50 à 11h05**

## MÉCANISMES JURIDIQUES FACILITANT LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION

DR. CHRISTOPHE GOLAY (GENEVA ACADEMY / SUISSE)

Le rôle des organisations de la société civile et des juristes pour initier des poursuites devant les tribunaux, interpréter le droit à la lumière de la DDP et participer à la transposition dans les législations nationales.

**11h05 à 11h20**

## LE VOTE DU LUXEMBOURG EN FAVEUR DE LA DDP ET SON SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE

LUC DOCKENDORF (MINISTÈRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES / LUXEMBOURG)

Pourquoi le Luxembourg est-il l'un des deux seuls pays européens à avoir voté en faveur de la Déclaration ? Comment compte-t-il appuyer sa mise en œuvre en fonction du contexte national ?

**11h20 à 11h35**

## SÉANCE DE QUESTIONS / RÉPONSES

**11h35 à 11h50**

## CONCLUSION

ALEXANDRE MORTELETTE (ADDP / LUXEMBOURG)

La coopération entre acteurs et la concordance des revendications, du plaidoyer et de la recherche sont-elles les clefs pour l'adoption de nouvelles normes en droits humains ? Quel avenir pour la recherche dans ce secteur et quelles perspectives pour cette coalition d'acteurs ?

AVEC LA PARTICIPATION DE

ORGANISÉ PAR



UNESCO Chair  
in Human Rights



**GENEVA  
ACADEMY**

Académie de droit international  
humanitaire et de droits humains  
Academy of International  
Humanitarian Law and Human Rights



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes



AMI(E)S DE LA DÉCLARATION  
DES DROITS DES PAYSANS